

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

JUST INK County Jail

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

application intradermique

Utilisations déconseillées

maquillage permanent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	JUST INK Distribution GmbH	
Rue:	Am Kirchenkölz 15	
Lieu:	D-82166 Gräfelfing	
Téléphone:	+49 89 1250 1450 7	
e-mail:	contact@JUST-INK.eu	
Interlocuteur:	Ralf Michel	Téléphone: +49 89 1250 1450 7
e-mail:	contact@JUST-INK.eu	
Internet:	www.JUST-INK.eu	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Aucun étiquetage nécessaire selon 1999/45/CE, annexe V B, n°9.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
100-51-6	alcool benzylique			1 - < 5 %
	202-859-9	603-057-00-5		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 2 de 11

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
100-51-6	202-859-9	alcool benzylique	1 - < 5 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 1230 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Choc allergo-anaphylactique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Stabiliser les fonctions circulatoires, traiter éventuellement l'état de choc.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

aucune/aucun

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 3 de 11

matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13 Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Liquides non combustibles

Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. température de stockage: 5°C - 35°C

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
78-93-3	2-Butanone	200	590		VME 8 h	
		200	590		VLE courte durée	
100-51-6	Alcool benzylique	5	22		VME 8 h	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	
56-81-5	Glycérine (inhalable)	-	50		VME 8 h	
		-	100		VLE courte durée	
25322-68-3	Polyéthylèneglycol (PEG) (masse mol. moyenne 200-600)	-	1000	-	VME 8 h	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
78-93-3	2-Butanone (Méthyléthylcétone)	2-Butanone (MEK)	2 mg/l	U	b

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 4 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
56-81-5	Glycerin 99,5% PH, EUR, USP		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	229 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	220 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	132 mg/m ³
25322-68-3	PEG-8		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	40,2 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	112 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	7,14 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	40 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	40 mg/kg p.c. /jour
64-17-5	éthanol; alcool éthylique		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c. /jour
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1161 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	106 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	412 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	31 mg/kg p.c. /jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
56-81-5	Glycerin 99,5% PH, EUR, USP	
Eau douce		0,885 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		8,85 mg/l
Eau de mer		0,088 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,3 mg/kg
Sédiment marin		0,33 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		0,141 mg/kg
25322-68-3	PEG-8	
Eau douce		273 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		27,3 mg/l
Sédiment d'eau douce		1030 mg/kg
Sédiment marin		103 mg/kg
Sol		46,4 mg/kg
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2,75 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Intoxication secondaire		380 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone	
Eau douce		55,8 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		55,8 mg/l
Eau de mer		55,8 mg/l
Sédiment d'eau douce		284,74 mg/kg
Sédiment marin		284,7 mg/kg
Intoxication secondaire		1000 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		709 mg/l
Sol		22,5 mg/kg

Conseils supplémentaires

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 6 de 11

ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable.

Protection des mains

Protection des mains: non indispensable.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	orange clair	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	7,5 - 8,5	ISO 4316
Modification d'état		
Point de fusion:	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	64,7 °C	
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible	
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible	
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair:	59,7 °C	
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenu	
Inflammabilité		
solide/liquide:	Aucune donnée disponible	
gaz:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité:	1,22 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	19 vol. %	
Température d'auto-inflammation:	360 °C	DIN 51794
Température d'inflammation spontanée		
solide:	Aucune donnée disponible	
gaz:	Aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes		
Alcool		
Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa	
Pression de vapeur: (à 50 °C)	123 hPa	
Densité (à 20 °C):	1,10 g/cm ³	
Densité apparente:	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible	
Solubilité dans d'autres solvants		
Aucune donnée disponible		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 7 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	4,65 %, water: 40,92 %

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	31,87 %
Aucune donnée disponible	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
100-51-6	alcool benzylique				
	orale	DL50 1230 mg/kg	Rat	GESTIS	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
non irritant.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 8 de 11

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.
Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR, catégorie 1 ou 2.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Evaluation résumée des propriétés CMR: Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR, catégorie 1 ou 2.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
100-51-6	alcool benzylique	1,05

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 9 de 11

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200128 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Peintures, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

200128 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Peintures, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

200128 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Peintures, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: Non classé pour ce prestataire de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non classé pour ce prestataire de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: No

14.4. Groupe d'emballage: No

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
Non réglementé

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: Non classé pour ce prestataire de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non classé pour ce prestataire de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: No

14.4. Groupe d'emballage: No

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non réglementé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 10 de 11

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:** Non classé pour ce prestataire de transport.**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Non classé pour ce prestataire de transport.**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** No**14.4. Groupe d'emballage:** -**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Non réglementé

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:** Non classé pour ce prestataire de transport.**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Non classé pour ce prestataire de transport.**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** No**14.4. Groupe d'emballage:** -**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

No

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

No

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 18,438 % (202,819 g/l)

2004/42/CE (COV): 20,007 % (220,072 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Mélange pour le tatouage. L'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006, 75.

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 4,674 %

N° du tarif (OCOV): 3207.1000

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JUST INK County Jail

Date de révision: 20.01.2022

Code du produit: 27150

Page 11 de 11

zone de validité: états-membres de la CE, Suisse, Turquie, Russie, Croatie

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	encre de tatouage	PW	-	18	20	-	-	-	1

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)